

**A** LA RENTRÉE 2016, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 806 400 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont stables (+1 200 élèves), après une augmentation des effectifs de 16 700 élèves en 2015.

Cette stabilité résulte d'évolutions opposées par niveau. D'une part, le nombre d'élèves dans le préélémentaire baisse (-0,9%). Cette évolution est liée à l'entrée dans le système éducatif de la génération 2013 moins nombreuse que la génération 2010 entrant au CP. Pour autant, la scolarisation des enfants de deux ans progresse (+3 000 élèves scolarisés à la rentrée 2016).

D'autre part, les effectifs d'élèves en élémentaire augmentent (+0,6%) avec le passage en CP de la plus importante génération en termes d'effectifs depuis la fin du baby-boom, la génération 2010.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent près de 800 élèves de plus qu'à la rentrée 2015 (+1,5%). Le secteur public accueille 93,5% des élèves relevant de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (2).

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. Depuis les années 1980, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1% de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2016, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+0,4%). Ils augmentent également dans le secteur privé (+1,6%).

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5%. À cette rentrée, elle progresse de 0,2 point. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-12 500 élèves, soit une baisse de 0,2%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter (13 600 élèves, soit une hausse de 1,5%).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,4% des élèves scolarisés dans le privé contre 12,7% dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé davantage dans le préélémentaire.

**POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ** - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

**ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP** - Il comprend les effectifs scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

**ÉCOLES SPÉCIALISÉES** - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS) ;
  - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
  - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
  - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

### SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

## 1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

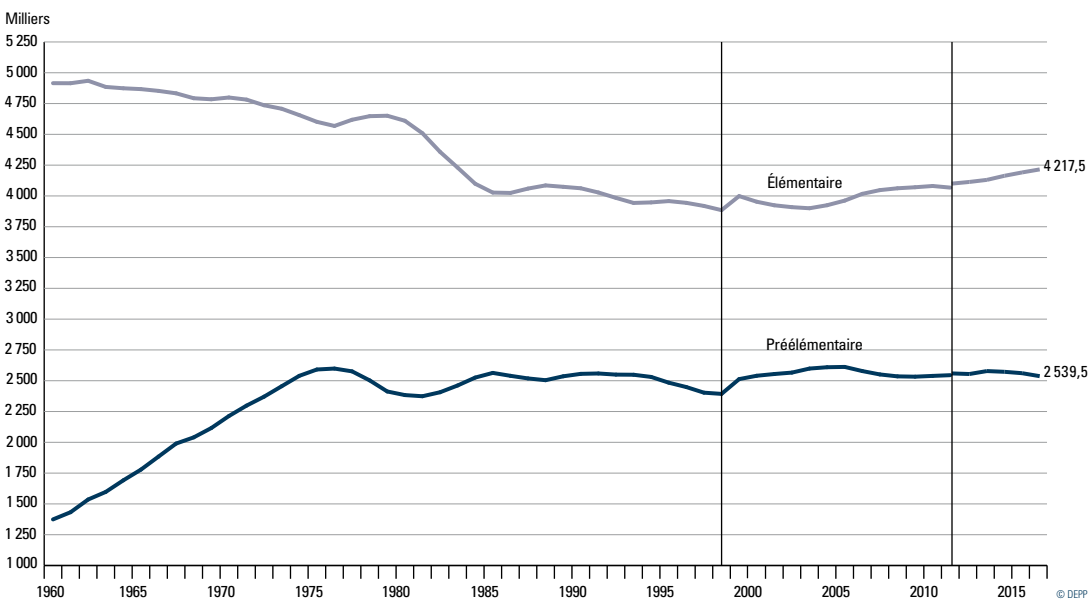
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble premier degré</b>									
Public	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8
Privé	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>879,0</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>16,5</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>
<b>Total</b>	<b>6 647,1</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 657,7</b>	<b>6 710,7</b>	<b>6 718,9</b>	<b>6 760,6</b>	<b>6 788,6</b>	<b>6 805,2</b>	<b>6 806,4</b>
Part du public (%)	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Préélémentaire</b>									
<b>Effectif total</b>	<b>2 532,8</b>	<b>2 539,1</b>	<b>2 545,0</b>	<b>2 561,8</b>	<b>2 557,0</b>	<b>2 580,9</b>	<b>2 574,9</b>	<b>2 563,6</b>	<b>2 539,5</b>
Part du public (%)	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3
Très petite section (1)	123,3	111,6	94,5	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6
Petite section (1)	807,6	797,3	807,4	812,1	808,1	818,7	804,6	799,8	788,3
Moyenne section (1)	800,6	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8
Grande section (1)	801,3	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8
<b>Élémentaire</b>									
<b>Effectif total</b>	<b>4 070,5</b>	<b>4 080,8</b>	<b>4 067,6</b>	<b>4 102,1</b>	<b>4 115,7</b>	<b>4 132,6</b>	<b>4 165,7</b>	<b>4 193,0</b>	<b>4 217,5</b>
Part du public (%)	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6
CP	818,5	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0
CE1	826,9	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1
CE2	815,0	805,7	800,4	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5
CM1	820,1	809,6	801,4	807,7	801,5	806,5	816,8	836,4	834,8
CM2	790,0	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1
<b>ULIS</b>	<b>43,8</b>	<b>44,3</b>	<b>45,1</b>	<b>46,8</b>	<b>46,2</b>	<b>47,2</b>	<b>48,0</b>	<b>48,7</b>	<b>49,4</b>
Part du public (%)	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

## 2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

## DÉFINITIONS

**A** LA RENTRÉE 2016, 6 806 400 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 307 100, dont 118 700 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7% de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,0% des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,3% dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,0% à Mayotte à 12,7% en Guadeloupe.

L'enseignement privé accueille 13 700 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit 933 600 élèves scolarisés dans une école privée à la rentrée 2016. Ces élèves sont inscrits en grande majorité dans un établissement sous contrat (899 300 élèves contre 34 300 dans le hors contrat). Ainsi, à la rentrée 2016, la proportion d'élèves scolarisés dans un établissement hors contrat au sein du privé est de 3,7%. Dans les académies de Nice et Versailles, plus d'un élève sur dix dans le privé est scolarisé dans un établissement hors contrat. L'enseignement privé hors contrat est particulièrement développé dans les DOM. À Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, le poids du privé hors contrat au sein de l'enseignement privé est respectivement de 100%, 21,7% et 14,6%.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont globalement stables par rapport à 2015, avec -0,2% dans le secteur public, et +1,5% dans le secteur privé. Les effectifs augmentent dans les secteurs public et privé dans dix académies, en particulier dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon, Créteil, Versailles et Bordeaux. Les académies de Créteil, Aix-Marseille et Versailles scolarisent chacune plus de 3 000 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2015.

Pour vingt et une académies, les effectifs globaux diminuent. Pour vingt d'entre elles, la hausse observée dans le secteur privé ne permet pas de compenser le recul du nombre d'élèves inscrits dans le public. Seule l'académie de Guyane connaît une réduction simultanée du nombre d'élèves scolarisés dans les secteurs public et privé.

La croissance des effectifs du privé, de 1,5% au niveau national, atteint 4,5% dans l'académie de Limoges et 3,4% dans celle de Créteil.

Globalement, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -2,8% et -3,0%).

**POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ** - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

# 1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2016

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 859	2 598	28 457	90,9
Cantal	9 645	1 399	11 044	87,3
Haute-Loire	14 659	7 118	21 777	67,3
Puy-de-Dôme	51 136	7 009	58 145	87,9
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>101 299</b>	<b>18 124</b>	<b>119 423</b>	<b>84,8</b>
Ardèche	22 951	7 959	30 910	74,3
Drôme	45 374	7 246	52 620	86,2
Isère	121 597	12 724	134 321	90,5
Savoie	37 075	4 119	41 194	90,0
Haute-Savoie	73 584	11 408	84 992	86,6
<b>Grenoble</b>	<b>300 581</b>	<b>43 456</b>	<b>344 037</b>	<b>87,4</b>
Ain	62 885	7 219	70 104	89,7
Loire	61 143	17 269	78 412	78,0
Rhône	167 300	35 226	202 526	82,6
<b>Lyon</b>	<b>291 328</b>	<b>59 714</b>	<b>351 042</b>	<b>83,0</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>693 208</b>	<b>121 294</b>	<b>814 502</b>	<b>85,1</b>
Doubs	50 895	5 057	55 952	91,0
Jura	21 763	2 750	24 513	88,8
Haute-Saône	21 628	1 329	22 957	94,2
Territoire de Belfort	12 846	1 400	14 246	90,2
<b>Besançon</b>	<b>107 132</b>	<b>10 536</b>	<b>117 668</b>	<b>91,0</b>
Côte-d'Or	43 285	4 868	48 153	89,9
Nièvre	15 661	1 056	16 717	93,7
Saône-et-Loire	45 553	3 926	49 479	92,1
Yonne	29 870	2 689	32 559	91,7
<b>Dijon</b>	<b>134 369</b>	<b>12 539</b>	<b>146 908</b>	<b>91,5</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>241 501</b>	<b>23 075</b>	<b>264 576</b>	<b>91,3</b>
Côtes-d'Armor	39 275	17 163	56 438	69,6
Finistère	54 495	31 545	86 040	63,3
Ille-et-Vilaine	71 402	41 726	113 128	63,1
Morbihan	36 862	36 176	73 038	50,5
<b>Rennes</b>	<b>202 034</b>	<b>126 610</b>	<b>328 644</b>	<b>61,5</b>
<b>Bretagne</b>	<b>202 034</b>	<b>126 610</b>	<b>328 644</b>	<b>61,5</b>
Cher	24 995	2 030	27 025	92,5
Eure-et-Loir	42 059	4 710	46 769	89,9
Indre	17 005	1 309	18 314	92,9
Indre-et-Loire	51 412	6 179	57 591	89,3
Loir-et-Cher	28 648	3 249	31 897	89,8
Loiret	66 420	6 233	72 653	91,4
<b>Orléans-Tours</b>	<b>230 539</b>	<b>23 710</b>	<b>254 249</b>	<b>90,7</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>230 539</b>	<b>23 710</b>	<b>254 249</b>	<b>90,7</b>
Corse-du-Sud	11 435	672	12 107	94,4
Haute-Corse	13 470	406	13 876	97,1
<b>Corse</b>	<b>24 905</b>	<b>1 078</b>	<b>25 983</b>	<b>95,9</b>
Meurthe-et-Moselle	64 350	4 715	69 065	93,2
Meuse	15 905	1 279	17 184	92,6
Moselle	92 705	4 452	97 157	95,4
Vosges	31 201	2 544	33 745	92,5
<b>Nancy-Metz</b>	<b>204 161</b>	<b>12 990</b>	<b>217 151</b>	<b>94,0</b>
Ardennes	24 650	2 205	26 855	91,8
Aube	28 026	2 722	30 748	91,1
Marne	50 110	6 648	56 758	88,3
Haute-Marne	14 856	845	15 701	94,6
<b>Reims</b>	<b>117 642</b>	<b>12 420</b>	<b>130 062</b>	<b>90,5</b>
Bas-Rhin	101 241	5 590	106 831	94,8
Haut-Rhin	69 283	5 360	74 643	92,8
<b>Strasbourg</b>	<b>170 524</b>	<b>10 950</b>	<b>181 474</b>	<b>94,0</b>
<b>Grand Est</b>	<b>492 327</b>	<b>36 360</b>	<b>528 687</b>	<b>93,1</b>
Aisne	51 865	4 650	56 515	91,8
Oise	85 393	5 970	91 363	93,5
Somme	48 385	8 227	56 612	85,5
<b>Amiens</b>	<b>185 643</b>	<b>18 847</b>	<b>204 490</b>	<b>90,8</b>
Nord	232 207	64 134	296 341	78,4
Pas-de-Calais	141 844	20 998	162 842	87,1
<b>Lille</b>	<b>374 051</b>	<b>85 132</b>	<b>459 183</b>	<b>81,5</b>
<b>Hauts-de-France</b>	<b>559 694</b>	<b>103 979</b>	<b>663 673</b>	<b>84,3</b>
Seine-et-Marne	157 206	7 700	164 906	95,3
Seine-Saint-Denis	189 950	10 316	200 266	94,8
Val-de-Marne	137 963	10 830	148 793	92,7
<b>Créteil</b>	<b>485 119</b>	<b>28 846</b>	<b>513 965</b>	<b>94,4</b>
<b>Paris</b>	<b>130 205</b>	<b>40 106</b>	<b>170 311</b>	<b>76,5</b>
Yvelines	149 287	16 513	165 800	90,0
Essonne	144 289	8 174	152 463	94,6
Hauts-de-Seine	149 345	19 481	168 826	88,5
Val-d'Oise	145 218	8 856	154 074	94,3
<b>Versailles</b>	<b>588 139</b>	<b>53 024</b>	<b>641 163</b>	<b>91,7</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>1 203 463</b>	<b>121 976</b>	<b>1 325 439</b>	<b>90,8</b>

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	57 441	9 637	67 078	85,6
Manche	36 376	9 049	45 425	80,1
Orne	20 547	5 277	25 824	79,6
<b>Caen</b>	<b>114 364</b>	<b>23 963</b>	<b>138 327</b>	<b>82,7</b>
Eure	60 584	4 797	65 381	92,7
Seine-Maritime	115 254	12 115	127 369	90,5
<b>Rouen</b>	<b>175 838</b>	<b>16 912</b>	<b>192 750</b>	<b>91,2</b>
<b>Normandie</b>	<b>290 202</b>	<b>40 875</b>	<b>331 077</b>	<b>87,7</b>
Dordogne	30 583	2 129	32 712	93,5
Gironde	137 244	13 756	151 000	90,9
Landes	33 441	2 678	36 119	92,6
Lot-et-Garonne	26 753	2 981	29 734	90,0
Pyrénées-Atlantiques	44 656	13 994	58 650	76,1
<b>Bordeaux</b>	<b>272 677</b>	<b>35 538</b>	<b>308 215</b>	<b>88,5</b>
Corrèze	18 177	1 590	19 767	92,0
Creuse	8 262	209	8 471	97,5
Haute-Vienne	29 944	1 801	31 745	94,3
<b>Limoges</b>	<b>56 383</b>	<b>3 600</b>	<b>59 983</b>	<b>94,0</b>
Charente	27 873	2 786	30 659	90,9
Charente-Maritime	50 240	3 753	53 993	93,0
Deux-Sèvres	29 077	6 816	35 893	81,0
Vienne	35 617	4 786	40 403	88,2
<b>Poitiers</b>	<b>142 807</b>	<b>18 141</b>	<b>160 948</b>	<b>88,7</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>471 867</b>	<b>57 279</b>	<b>529 146</b>	<b>89,2</b>
Aude	31 055	2 722	33 777	91,9
Gard	65 057	8 564	73 621	88,4
Hérault	96 228	12 939	109 167	88,1
Lozère	4 524	2 319	6 843	66,1
Pyrénées-Orientales	39 510	4 089	43 599	90,6
<b>Montpellier</b>	<b>236 374</b>	<b>30 633</b>	<b>267 007</b>	<b>88,5</b>
Ariège	11 881	1 138	13 019	91,3
Aveyron	17 958	5 873	23 831	75,4
Gers	13 696	2 020	15 716	87,1
Haute-Garonne	118 574	12 495	131 069	90,5
Hautes-Pyrénées	16 672	2 504	19 176	86,9
Lot	12 075	1 198	13 273	91,0
Tarn	29 870	5 514	35 384	84,4
Tarn-et-Garonne	24 034	3 125	27 159	88,5
<b>Toulouse</b>	<b>244 760</b>	<b>33 867</b>	<b>278 627</b>	<b>87,8</b>
<b>Occitanie</b>	<b>481 134</b>	<b>64 500</b>	<b>545 634</b>	<b>88,2</b>
Loire-Atlantique	98 536	49 474	148 010	66,6
Maine-et-Loire	53 626	33 929	87 555	61,2
Mayenne	21 612	11 027	32 639	66,2
Sarthe	48 968	9 056	58 024	84,4
Vendée	33 801	34 126	67 927	49,8
<b>Nantes</b>	<b>256 543</b>	<b>137 612</b>	<b>394 155</b>	<b>65,1</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>256 543</b>	<b>137 612</b>	<b>394 155</b>	<b>65,1</b>
Alpes-de-Haute-Provence	13 846	787	14 633	94,6
Hautes-Alpes	11 286	1 041	12 327	91,6
Bouches-du-Rhône	186 018	23 661	209 679	88,7
Vaucluse	51 815	6 498	58 313	88,9
<b>Aix-Marseille</b>	<b>262 965</b>	<b>31 987</b>	<b>294 952</b>	<b>89,2</b>
Alpes-Maritimes	91 668	11 065	102 733	89,2
Var	89 209	6 665	95 874	93,0
<b>Nice</b>	<b>180 877</b>	<b>17 730</b>	<b>198 607</b>	<b>91,1</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>443 842</b>	<b>49 717</b>	<b>493 559</b>	<b>89,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 591 259</b>	<b>908 065</b>	<b>6 499 324</b>	<b>86,0</b>
Guadeloupe	44 353	6 460	50 813	87,3
Guyane	41 123	2 946	44 069	93,3
Martinique	34 430	3 784	38 214	90,1
Mayotte	52 567	2 779	55 346	95,0
La Réunion	109 073	9 585	118 658	91,9
<b>DOM</b>	<b>281 546</b>	<b>25 554</b>	<b>307 100</b>	<b>91,7</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>5 872 805</b>	<b>933 619</b>	<b>6 806 424</b>	<b>86,3</b>

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

© DEPP

**L**ES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 806 400 élèves à la rentrée 2016 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont stables (+ 1 200 élèves) par rapport à la rentrée 2015.

Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré.

Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce. Parmi les enfants scolarisés dès deux ans, 51% sont des filles.

Enfin, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37%).

Quel que soit le niveau, les taux de retard sont en baisse en 2016 grâce à une politique favorable à la fluidité des parcours.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7% des filles et 1,1% des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 7,8% et 9,9% en CM2 (3). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 0,5 point en CP et de 2,2 points en CM2.

C'est pourquoi les filles sont sous-représentées parmi les élèves scolarisés dans le préélémentaire âgés de 6 ans ou plus et parmi ceux scolarisés dans l'élémentaire âgés de 11 ans ou plus.

Les taux de redoublement en élémentaire ont marqué une nette baisse en 2016, particulièrement en CP et en CE1. Dans le secteur public, les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 1,3% et 1,0% en 2016 contre 2,2% et 1,9% en 2015 (2). Les taux de redoublement en CE2, CM1 et CM2, déjà faibles, diminuent quasiment de moitié par rapport à la rentrée 2015. Hormis au CP, les taux de redoublement sont désormais inférieurs à 1%. Dans les DOM, où les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève, la même baisse est observée. Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

**ÂGE** - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2016-2017 sont nés en 2014.

**ÂGE THÉORIQUE** - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

**TAUX DE RETARD** - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

**TAUX DE REDOUBLEMENT** - Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans un niveau d'un secteur donné qui restent scolarisés dans ce niveau l'année  $n$  dans ce même secteur.

**ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP** - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

### SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

## 1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2016

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)		
<b>Public</b>	2 ans	76 163	51,3	—	—	1	n.s.	76 164	51,3
	3 ans	690 356	49,1	—	—	48	39,6	690 404	49,1
	4 ans	718 492	48,9	84	59,5	117	29,9	718 693	48,9
	5 ans	722 350	49,0	4 360	56,5	163	30,1	726 873	49,0
	6 ans	8 956	32,6	721 371	49,2	1 040	30,7	731 367	49,0
	7 ans	446	43,3	715 440	49,0	4 535	32,5	720 421	48,9
	8 ans	45	53,3	715 287	49,1	7 279	35,4	722 611	48,9
	9 ans	—	—	699 996	49,2	9 609	37,1	709 605	49,0
	10 ans	—	—	687 043	49,3	11 474	37,3	698 517	49,1
	11 ans	—	—	65 252	43,1	11 020	37,6	76 272	42,3
	12 ans	—	—	896	42,0	799	39,0	1 695	40,6
	13 ans et plus	—	—	62	54,8	121	30,6	183	38,8
	<b>Total</b>	<b>2 216 808</b>	<b>49,0</b>	<b>3 609 791</b>	<b>49,1</b>	<b>46 206</b>	<b>36,4</b>	<b>5 872 805</b>	<b>48,9</b>
	France métropolitaine	2 117 028	48,9	3 430 598	49,1	43 633	36,6	5 591 259	48,9
<b>Privé</b>	2 ans	20 393	51,4	—	—	1	n.s.	20 394	51,4
	3 ans	97 909	49,1	—	—	9	n.s.	97 918	49,1
	4 ans	101 319	49,1	12	n.s.	12	n.s.	101 343	49,1
	5 ans	101 718	49,0	1 017	55,9	30	43,3	102 765	49,1
	6 ans	1 199	36,0	118 447	49,0	67	38,8	119 713	48,9
	7 ans	89	50,6	119 259	49,0	323	29,4	119 671	48,9
	8 ans	19	n.s.	120 726	48,9	496	40,9	121 241	48,8
	9 ans	—	—	119 802	48,9	658	37,4	120 460	48,8
	10 ans	—	—	118 537	49,0	806	37,7	119 343	48,9
	11 ans	—	—	9 734	42,2	729	38,3	10 463	41,9
	12 ans	—	—	175	45,7	87	51,7	262	47,7
	13 ans et plus	—	—	28	n.s.	18	n.s.	46	34,7
	<b>Total</b>	<b>322 646</b>	<b>49,2</b>	<b>607 737</b>	<b>48,9</b>	<b>3 236</b>	<b>37,8</b>	<b>933 619</b>	<b>48,9</b>
	France métropolitaine	313 673	49,2	591 185	48,8	3 207	37,7	908 065	48,9
<b>Public + Privé</b>	2 ans	96 556	51,3	—	—	2	n.s.	96 558	51,3
	3 ans	788 265	49,1	—	—	57	38,6	788 322	49,1
	4 ans	819 811	48,9	96	61,5	129	31,0	820 036	48,9
	5 ans	824 068	49,0	5 377	56,4	193	32,1	829 638	49,0
	6 ans	10 155	33,0	839 818	49,2	1 107	31,2	851 080	49,0
	7 ans	535	44,5	834 699	49,0	4 858	32,3	840 092	48,9
	8 ans	64	46,9	836 013	49,0	7 775	35,7	843 852	48,9
	9 ans	—	—	819 798	49,2	10 267	37,1	830 065	49,0
	10 ans	—	—	805 580	49,3	12 280	37,4	817 860	49,1
	11 ans	—	—	74 986	43,0	11 749	37,6	86 735	42,3
	12 ans	—	—	1 071	42,6	886	40,3	1 957	41,5
	13 ans et plus	—	—	90	51,1	139	29,5	229	38,0
	<b>Total</b>	<b>2 539 454</b>	<b>49,0</b>	<b>4 217 528</b>	<b>49,0</b>	<b>49 442</b>	<b>36,5</b>	<b>6 806 424</b>	<b>48,9</b>
	France métropolitaine	2 430 701	49,0	4 021 783	49,0	46 840	36,7	6 499 324	48,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

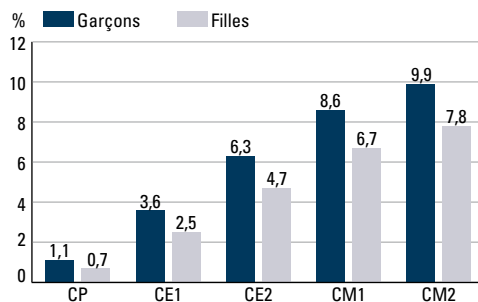
## 2 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2016, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Public</b>					
France métropolitaine	1,3	0,9	0,5	0,2	0,3
DOM	2,3	2,4	1,0	0,6	1,1
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
<b>Privé sous contrat</b>					
France métropolitaine	1,2	1,0	0,6	0,4	0,4
DOM	2,8	1,2	0,3	1,1	0,8
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

## 3 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

**A** LA RENTRÉE 2016, 2 539 500 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (-0,9%).

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans progresse (+3 000 élèves à la rentrée 2016). La hausse se concentre dans le secteur public (+4,0% contre +0,2% dans le secteur privé). 11,9% des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français (y compris Mayotte) à la rentrée 2016 (2). Le taux de scolarisation des enfants de deux ans progresse ainsi de 0,4 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% hors Mayotte, a été divisé par trois. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12% depuis 2012.

À la rentrée 2016, 19,5% des enfants de deux ans sont scolarisés dans les REP et 22,7% dans les REP+, soit au total 20,8% en éducation prioritaire, contre 9,9% hors éducation prioritaire. Le taux de scolarisation à deux ans augmente en éducation prioritaire (+1,5 point). Cette évolution résulte d'une politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. L'objectif est de scolariser 30% des enfants de deux ans dans les écoles situées en REP, et 50% dans les écoles situées en REP+. En REP, il est atteint pour treize académies contre neuf en 2015. En REP+, l'objectif n'est atteint que par les académies de Rennes et Dijon.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances. L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

À la rentrée 2016, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans est de 77,8% (3). Sur une longue période, le recul de ce taux s'explique essentiellement par la diminution constante de la proportion d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans. Depuis 2009, il s'est stabilisé.

**ÂGE** - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2016 sont nés en 2014, ceux de trois ans en 2013.

**PRÉÉLÉMENTAIRE** - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

**POPULATION SCOLARISABLE** - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2017, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

**LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE** - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Entrés en vigueur à la rentrée 2015, les réseaux REP et REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sont composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Un indice social a été construit pour permettre d'identifier ces réseaux. Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

#### SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.  
Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

## 1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Retrénée 2016						Rappel 2015		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	71 911	19 867	91 778	76 163	20 393	96 556	73 239	20 345	93 584
3 ans	661 713	95 093	756 806	690 356	97 909	788 265	703 071	96 730	799 801
4 ans	685 482	98 514	783 996	718 492	101 319	819 811	723 924	99 281	823 205
5 ans	688 920	98 927	787 847	722 350	101 718	824 068	735 665	100 883	836 548
6 ans et plus	9 002	1 272	10 274	9 447	1 307	10 754	9 227	1 235	10 462
<b>Total</b>	<b>2 117 028</b>	<b>313 673</b>	<b>2 430 701</b>	<b>2 216 808</b>	<b>322 646</b>	<b>2 539 454</b>	<b>2 245 126</b>	<b>318 474</b>	<b>2 563 600</b>

► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

## 2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte					France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			
	1999	2010	2011	2012	2013	2013	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	94 571	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584	96 556
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5	11,9
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3	20,8
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	78,0	78,0	78,0	77,8

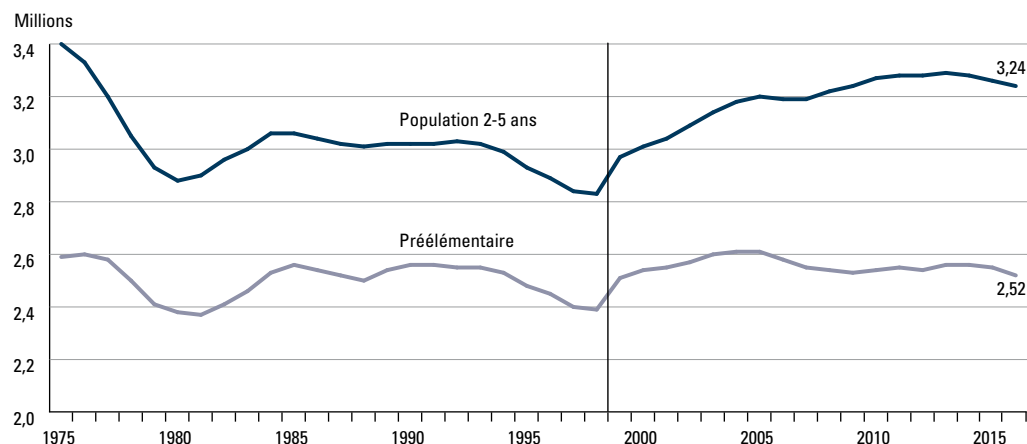
► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

(p) : provisoire.

© DEFP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

## 3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée dans le préélémentaire



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métr. + DOM hors Mayotte, Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP



## DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 est la première année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2016, 99,4 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). 98,1 % des classes de CP ont bénéficié de l'apprentissage d'une langue vivante, rendu obligatoire (contre 95,2 % en 2015). S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour l'école élémentaire avec 95,3 % des élèves de CP concernés (contre 90,4 % en 2015).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,7 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en sensible progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 9,4 % des élèves (6,2 % en 2015).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 97,3 % des élèves (98,1 % en 2015), tandis que l'enseignement de l'allemand, avec 4,3 %, progresse très légèrement (4,2 % en 2015).

**CHAMP DE L'ENQUÊTE** - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2016-2017 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

## SOURCES

MEN-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

## 1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

## 2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais	
<b>Public</b>							
2001-2002		18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003		16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004		15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005		11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006		13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007		10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008		11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009		10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010		9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011		8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012		7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013		6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014		6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015		6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016		6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
2016-2017		9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
<b>Privé sous contrat</b>							
2007-2008		7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009		9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010		5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011		5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012		4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013		6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014		4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015		3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016		4,2	98,1	–	1,9	0,3	–
2016-2017		4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

**Note :** la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

## DÉFINITIONS

**A** LA RENTRÉE 2016 en France métropolitaine et dans les DOM, 801 000 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 72 800 avec au moins un an de retard (9,1 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 8 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (7,9 % contre 10,2 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (21,0 % contre 2,4 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2015 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, presque un sur six (15,8 %) est en retard. Cette part est largement supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (8,1 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2016, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves issus d'un établissement en zone d'éducation prioritaire (-14 points) que pour les autres (-6,7 points).

**POPULATION CONCERNÉE** - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**L'ÂGE THÉORIQUE** - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

**LES ENTRANTS EN SIXIÈME** - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

**L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS** (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

**REP, REP+** - Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué à la rentrée 2015 avec la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.15 et 2.16.

## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n°69, MEN-DEP, juillet 2004.
- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

## 1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

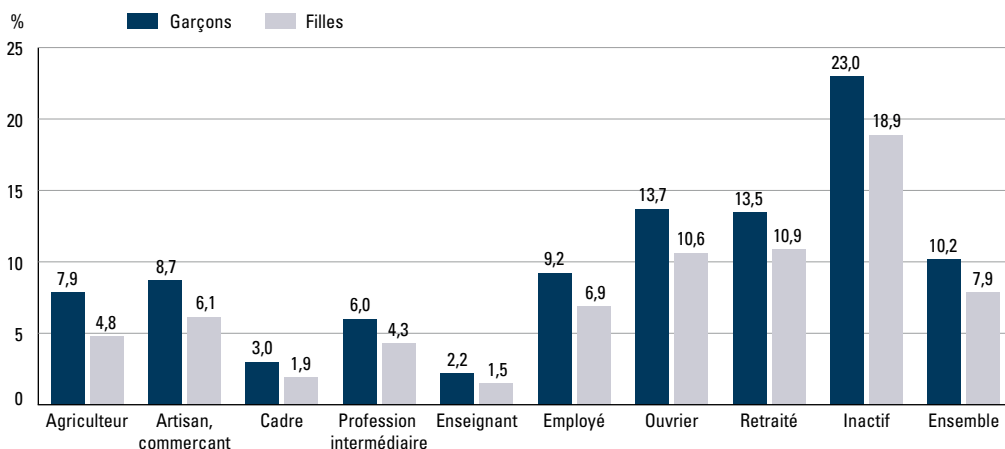
	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016		Total
								Venant du Public	Venant du Privé	
<b>« À l'heure » ou en avance</b>										
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	695 083	698 205	710 890	614 642	113 565	728 207
%	82,8	86,8	87,9	87,7	88,6	89,6	90,2	90,5	93,2	90,9
<b>1 an de retard</b>										
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	86 833	79 682	75 327	63 541	8 048	71 589
%	16,4	12,8	11,8	12,0	11,1	10,2	9,6	9,4	6,6	8,9
<b>Au moins 2 ans de retard</b>										
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	2 343	1 775	1 504	983	225	1 208
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
<b>Total en retard</b>										
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	89 176	81 457	76 831	64 524	8 273	72 797
%	17,2	13,2	12,1	12,3	11,4	10,4	9,8	9,5	6,8	9,1
<b>Total entrants en sixième</b>	<b>716 322</b>	<b>759 810</b>	<b>791 463</b>	<b>796 779</b>	<b>784 259</b>	<b>779 662</b>	<b>787 721</b>	<b>679 166</b>	<b>121 838</b>	<b>801 004</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

**Lecture :** 9,1 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2016 avaient au moins un an de retard. 8,9 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

## 2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2016 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

## 3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2016 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2015		Public hors REP ou REP+ en 2015		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	104 469	84,2	510 173	91,9	70,2	85,2
1 an de retard	19 167	15,4	44 374	8,0	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	428	0,3	555	0,1	2,1	0,5
<b>Total en retard</b>	<b>19 595</b>	<b>15,8</b>	<b>44 929</b>	<b>8,1</b>	<b>29,8</b>	<b>14,8</b>
<b>Total entrants en sixième</b>	<b>124 064</b>	<b>100,0</b>	<b>555 102</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2015 quel que soit leur secteur de scolarisation en 2016, MEN.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

**Lecture :** en 2016, 15,8 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 15,4 % en avaient un seul, et 0,3 % en avait au moins deux.

**A** LA RENTRÉE 2015, 92 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en CM2 ou en sixième (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des quatre premières années d'école, car, quatorze ans auparavant, 85,3 % des écoliers atteignaient le CM2 ou la sixième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux de l'école élémentaire, mais est particulièrement prononcée en CE1 et en CM1 : les redoublements du CE1 diminuent de moitié et ceux du CM1 deviennent rarissimes (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès au CM2 sans redoublement est quasiment général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises et enseignants (98,4 %). En revanche, le redoublement touche encore un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2001 et la rentrée 2015, le taux d'accès au CM2 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 69,5 % à 86,1 % soit une hausse de plus de 16 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble donc pas être un moyen efficace pour résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

#### LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50 de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date dans une école élémentaire de France métropolitaine. Il a été constitué par un sondage à deux degrés. Un échantillon de 960 écoles, stratifié selon le secteur public ou privé et l'appartenance au réseau ambition réussite, a été tiré parmi les 36 720 écoles publiques et privées de France métropolitaine. Dans chaque école, une classe de CP, choisie aléatoirement, a été retenue. Tous les élèves de la classe font partie de l'échantillon. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81 de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

**L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS** (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.

- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.

- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.

- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.

- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.

- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.

- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

#### SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

### 1 Répartition des élèves selon la classe atteinte quatre ans après leur entrée au CP, en %.

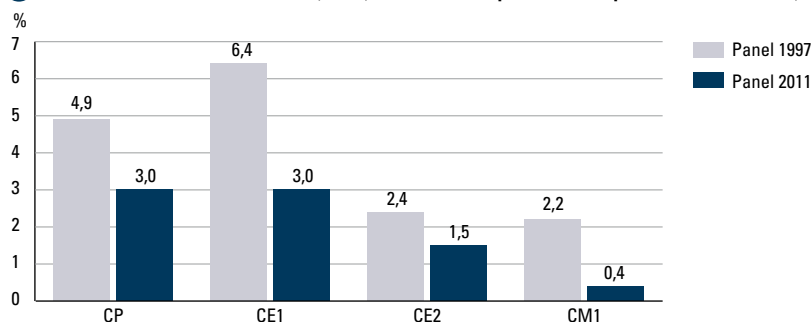
	Panel 1997	Panel 2011
CE2	0,4	0,0
CM1	13,5	7,0
CM2	83,9	91,1
Sixième	1,4	0,8
Classe spécialisée (1)	0,8	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Lecture :** 91,0 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CM2 à la rentrée 2015 ; 83,9 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2001.

### 2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2 et CM1 quatre ans après l'entrée en CP, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

**Lecture :** 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

### 3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM2 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	91,0	93,6
Artisans, commerçants (1)	86,7	93,9
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	95,4	98,4
Enseignants (3)	95,8	98,0
Professions intermédiaires (4)	93,4	95,2
Employés	84,3	92,7
Ouvriers qualifiés	80,7	88,5
Ouvriers non qualifiés	69,5	86,1
Inactifs	61,7	76,0
<b>Ensemble</b>	<b>85,3</b>	<b>91,9</b>

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Non compris chefs d'entreprises.
2. Non compris professeurs.
3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

**Lecture :** 93,6 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CM2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

### 4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM2 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social en 2011, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	99,0	87,8	91,2
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,2	88,4	92,6
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	95,7	78,6	82,2
<b>Ensemble</b>	<b>98,3</b>	<b>87,8</b>	<b>91,9</b>

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Y compris chefs d'entreprises.
2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

**Lecture :** 99,2 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CM2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

## DÉFINITIONS

**A**U COURS de l'année scolaire 2014-2015, 8 000 élèves de CM2 ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. En 2012-2013, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans.

12% des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5% sont obèses en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 18% et 3,6% (2). Ces prévalences ont peu évolué depuis le milieu des années 2000.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 11% des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15% en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 33% à 18% entre 2001-2002 et 2014-2015.

11% des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12% ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013. En CM2, ils sont respectivement 13% et 11%. Ces taux ont peu varié depuis le milieu des années 2000.

Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83% des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44% en 2005-2006. 51% des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38% sept ans auparavant. En CM2, cette progression est encore perceptible pour ce qui est de la rougeole (93% en 2014-2015 contre 85% en 2007-2008) alors que le taux de vaccination contre l'hépatite B est stable, à 46%.

Les inégalités sociales sont fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16% des enfants d'ouvriers en grande section sont en surcharge pondérale, contre 7% des enfants de cadres (3). 22% des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 4% des enfants de cadres. Une partie de ces inégalités peut être reliée aux différences de modes de vie. La sédentarité des enfants, leurs habitudes alimentaires contribuent aux problèmes de poids ou à l'apparition de caries. Or, en grande section de maternelle, 59% des enfants d'ouvriers passent au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe contre 25% des enfants de cadres. 31% des enfants d'ouvriers consomment tous les jours des boissons sucrées contre 8% des enfants de cadres. En CM2, ces inégalités restent marquées, tant pour ce qui est de l'état de santé que des habitudes de vie (4).

**LES ENQUÊTES** - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, qui sont organisées en partenariat entre le ministère en charge des affaires sociales et de la santé et le ministère en charge de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête. Le recueil des informations sur la profession des parents et les habitudes de vie est fait à partir d'une interrogation des parents en grande section maternelle, et de l'élève lui-même en CM2. C'est pourquoi la comparaison des données issues de ces deux enquêtes est délicate.

**LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ** - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)<sup>2</sup>, exprimé en kg/m<sup>2</sup>. Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

**SANTÉ BUCCO-DENTAIRE** - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

**PROBLÈMES RESPIRATOIRES** - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

## SOURCES

DREES-DGESCO, Enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle et de CM2.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2015 : un bilan contrasté selon l'origine sociale », *Études et résultats*, n° 993, DREES, février 2017.

## 1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

## 2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2004-2005	2007-2008	2014-2015
Enfants en situation de surcharge pondérale	20,3	20,1	18,9	18,1
Enfants souffrant d'obésité	4,2	3,7	4,0	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1	17,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9	6,8
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8	11,7
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4	13,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1	11,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0	93,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	33,5	38,9	45,8	45,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2014-2015.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

## 3 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en grande section maternelle, en 2012-2013.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,2	4,1	25,4	8,0
Professions intermédiaires	10,2	5,8	37,7	13,0
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,8	11,9	44,9	20,1
Employés	14,3	13,1	51,8	23,1
Ouvriers	15,6	22,1	59,0	31,4
<b>Ensemble (5)</b>	<b>11,9</b>	<b>10,5</b>	<b>42,9</b>	<b>18,2</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

## 4 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en CM2, en 2014-2015.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	12,7	12,9	40,6	15,2
Professions intermédiaires	16,2	14,3	44,8	17,7
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,1	17,6	49,5	17,9
Employés	20,2	18,4	52,5	20,6
Ouvriers	21,5	25,4	54,7	26,4
<b>Ensemble (5)</b>	<b>18,1</b>	<b>17,6</b>	<b>48,9</b>	<b>19,8</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.



## DÉFINITIONS

**A**U COURS de l'année scolaire 2015-2016, 160 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 70 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2015, on compte 2,3 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS); en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (900 élèves), un élève sur trois (7 300 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 900 élèves) au-delà de 10 ans. 14 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,5 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (31 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (11 100 élèves), 59 % sur une partie de leur temps scolaire (50 800 élèves) et 28 % d'un accompagnement mutualisé (24 400 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves sur dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs (4).

## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

**POPULATION CONCERNÉE** - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

**CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES**

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

**SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE**  
Voir « Définitions » en 3.10.

**PPS** - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.20.

**AVS** - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une ULIS.

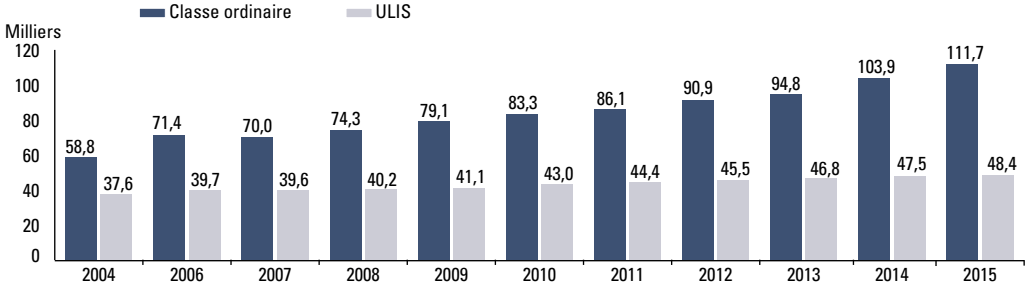
## AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

## 1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEPP

## 2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 740	2,5	35,0	33	0,1	30,3	2 773	1,7	34,9
4 ans	7 665	6,9	29,3	74	0,2	21,6	7 739	4,8	29,2
5 ans	11 991	10,7	28,9	134	0,3	24,6	12 125	7,6	28,9
6 ans	15 884	14,2	29,0	908	1,9	27,8	16 792	10,5	28,9
7 ans	15 275	13,7	28,1	4 489	9,3	33,6	19 764	12,3	29,3
8 ans	15 488	13,9	27,9	7 275	15,0	35,6	22 763	14,2	30,4
9 ans	16 088	14,4	27,5	10 344	21,4	36,6	26 432	16,5	31,0
10 ans	16 561	14,8	26,5	12 169	25,2	36,4	28 730	18,0	30,7
11 ans	9 157	8,2	28,0	11 923	24,7	38,6	21 080	13,2	34,0
12 ans et plus	833	0,7	30,5	1 012	2,1	35,0	1 845	1,2	33,0
<b>Total</b>	<b>111 682</b>	<b>100,0</b>	<b>28,2</b>	<b>48 361</b>	<b>100,0</b>	<b>36,3</b>	<b>160 043</b>	<b>100,0</b>	<b>30,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

**Lecture** : 14,2 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

## 3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 973	15 335	8 026	26 334	38,1	42 714	69 048
Troubles du psychisme	3 611	13 831	5 450	22 892	69,4	10 075	32 967
Troubles du langage et de la parole	479	8 317	4 555	13 351	65,3	7 099	20 450
Troubles auditifs	120	733	380	1 233	30,2	2 856	4 089
Troubles visuels	216	707	304	1 227	48,8	1 289	2 516
Troubles viscéraux	337	815	411	1 563	66,2	797	2 360
Troubles moteurs	1 446	3 775	1 862	7 083	69,0	3 177	10 260
Plusieurs troubles associés	1 528	5 125	2 173	8 826	68,7	4 022	12 848
Autres troubles	415	2 191	1 189	3 795	68,9	1 710	5 505
<b>Total</b>	<b>11 125</b>	<b>50 829</b>	<b>24 350</b>	<b>86 304</b>	<b>53,9</b>	<b>73 739</b>	<b>160 043</b>
%	7,0	31,8	15,2	53,9		46,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

## 4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2015-2016

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	2,6	26,1
Troubles du psychisme	3,2	2,4	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,3	8,6	8,1
Troubles auditifs	19,7	28,9	22,8
Troubles visuels	15,3	40,2	11,8
Troubles viscéraux	1,8	5,6	5,7
Troubles moteurs	3,4	25,1	14,3
Plusieurs troubles associés	3,9	9,8	12,6
Autres troubles	3,3	4,6	4,2
<b>Total</b>	<b>3,8</b>	<b>6,7</b>	<b>17,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

## DÉFINITIONS

**E**n 2015, 85 % des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 15 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (37 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves d'ULIS (12 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), près de sept élèves sur dix (67 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

48 400 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2015, 900 élèves supplémentaires sont scolarisés en ULIS, soit une hausse de 1,8 % contre 1,5 % en 2014. En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 21 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,9 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Dijon et de Caen (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Nantes (moins de 1 %).

**POPULATION CONCERNÉE** - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

### LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

## AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

## 1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2015-2016

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	19 588	1 145	3 771	6 795	11 711	37,4	31 299
	Élémentaire	73 490	511	1 041	5 341	6 893	8,6	80 383
	<b>Total</b>	<b>93 078</b>	<b>1 656</b>	<b>4 812</b>	<b>12 136</b>	<b>18 604</b>	<b>16,7</b>	<b>111 682</b>
ULIS	Préélémentaire	5 149	204	589	972	1 765	25,5	6 914
	Élémentaire	37 263	179	705	3 300	4 184	10,1	41 447
	<b>Total</b>	<b>42 412</b>	<b>383</b>	<b>1 294</b>	<b>4 272</b>	<b>5 949</b>	<b>12,3</b>	<b>48 361</b>
<b>Total</b>		<b>135 490</b>	<b>2 039</b>	<b>6 106</b>	<b>16 408</b>	<b>24 553</b>	<b>15,3</b>	<b>160 043</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 15,3 % (soit 24 553 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEFP

## 2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573	45 315
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931	3 046
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>39 830</b>	<b>44 428</b>	<b>45 202</b>	<b>45 521</b>	<b>46 783</b>	<b>47 504</b>	<b>48 361</b>
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEFP

## 3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2015-2016

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	1 102	1,5
Grenoble	2 351	1,1
Lyon	2 375	1,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>5 828</b>	<b>1,2</b>
Besançon	933	1,3
Dijon	1 342	1,5
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 275</b>	<b>1,4</b>
Bretagne (Rennes)	1 857	0,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 089	1,3
Corse	193	1,2
Nancy-Metz	1 835	1,4
Reims	1 190	1,5
Strasbourg	1 398	1,3
<b>Grand Est</b>	<b>4 423</b>	<b>1,4</b>
Amiens	1 935	1,5
Lille	4 031	1,5
<b>Hauts-de-France</b>	<b>5 966</b>	<b>1,5</b>
Créteil	2 611	0,9
Paris	689	0,6
Versailles	2 940	0,8
<b>Île-de-France</b>	<b>6 240</b>	<b>0,8</b>
Caen	1 266	1,5
Rouen	1 217	1,0
<b>Normandie</b>	<b>2 483</b>	<b>1,2</b>
Bordeaux	2 329	1,2
Limoges	525	1,4
Poitiers	1 404	1,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 258</b>	<b>1,3</b>
Montpellier	1 894	1,2
Toulouse	1 515	0,9
<b>Occitanie</b>	<b>3 409</b>	<b>1,0</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>2 331</b>	<b>1,0</b>
Aix-Marseille	1 976	1,1
Nice	1 280	1,1
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 256</b>	<b>1,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>45 733</b>	<b>1,1</b>
Guadeloupe	550	1,6
Guyane	552	2,0
Martinique	1 125	1,5
Mayotte	306	1,2
La Réunion	363	1,0
<b>DOM</b>	<b>1 771</b>	<b>1,4</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>47 504</b>	<b>1,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

## DÉFINITIONS

**A** LA RENTRÉE 2015, 22% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en CM2 : 61% des enfants présentant un trouble visuel, 53% de ceux présentant un trouble moteur, et 46% de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 8% des enfants de 10 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole parviennent à l'heure en CM2. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, ces élèves ont souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte : 40% d'entre eux sont en CM1 pour 23% de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 10 ans. Au total, à 10 ans, 45% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85% à 6 ans.

38% des élèves sont scolarisés en ULIS (ex-CLIS), mais 60% de ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs. Les déficients visuels (12%), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14%) sont les moins nombreux. Le niveau scolaire des élèves scolarisés en ULIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13% ont un niveau CM1 et 3% un niveau CM2. Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15% des premiers et 19% des seconds le niveau CM2 (2).

14% des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais plus du quart des enfants présentant plusieurs troubles associés. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de niveau CP ou CE1 (3). Un déficient auditif sur cinq est scolarisé dans un établissement spécialisé. Les trois quarts d'entre eux sont de niveau CE2 ou supérieur contre 19% de l'ensemble.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39% contre 15%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (45% contre 23%). Ces différences sociales prévalant à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tout trouble confondu : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en ULIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à 10 ans contre 4 points à 6 ans (4).

**LE PANEL** - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

**CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES** - Voir 3.9.

**MILIEU ORDINAIRE** - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

**MILIEU SPÉCIALISÉ** - Établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**ORIGINE SOCIALE** - Voir 4.3.

## AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

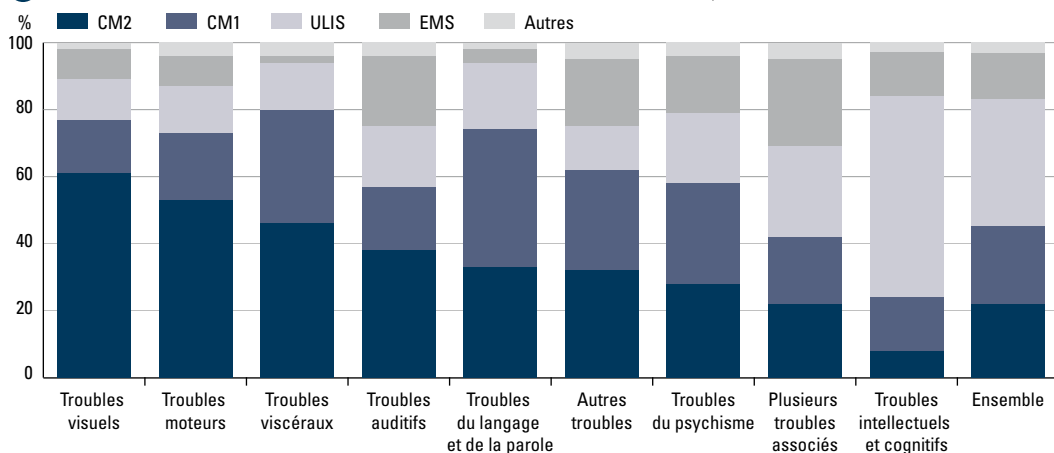
## SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.04.

### 1 Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

### 2 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en ULIS en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
CE1 ou inférieur	25	43	59	28	47	56	64	70	69	66
CE2	22	28	23	24	24	10	19	14	18	18
CM1	33	19	16	33	25	27	14	14	11	13
CM2	19	9	3	15	3	7	3	2	2	3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Part des élèves en ULIS	12	14	14	18	20	13	21	27	60	38

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

### 3 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
Maternelle	31	27	n.s.	4	14	37	31	63	65	48
CP-CE1	22	36	n.s.	19	44	29	44	25	29	33
CE2 ou supérieur	47	37	n.s.	77	42	35	25	13	6	19
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>n.s.</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Part des élèves en EMS	9	9	2	21	4	20	17	26	13	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

### 4 Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale en 2015-2016, en %.

	Défavorisée	Moyenne	Favorisée B	Favorisée A	Ensemble
Classe ordinaire à 6 ans	83	84	90	91	85
dont CP à 6 ans	61	63	65	65	62
Classe ordinaire à 10 ans	36	49	58	61	45
dont CM2 à 10 ans	15	24	31	39	22
ULIS à 6 ans	8	8	5	4	7
ULIS à 10 ans	45	35	27	23	38
EMS à 6 ans	7	7	4	4	6
EMS à 10 ans	15	13	11	11	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP